20 Calamités engendrées par la télévision

Voici une lettre que j'ai écrite il y a quelques années, et dont j'ai présenté le contenu à shaikh Muqbil (*rahimahullah*). Il m'a dit concernant cette lettre : « Elle peut être propagée ».

Louanges à Allah, elle a été propagée par sa grâce, imprimée à trois reprises et épuisée, louanges à Allah, nous lui demandons la sincérité et la stabilité.

Aujourd'hui je la propage sur le site Sahab.net afin que son bien se propage parmi les musulmans. Il était inscrit sur la couverture de l'imprimé de cette lettre : les centres Salafi du Yémen ainsi que des numéros de téléphone pour les contacter, mais il y a des centres d'innovateurs qui la propage avec sur la couverture leur adresse comme l'adresse du centre de l'innovateur Abul Hassan l'égaré.

Certes, la louange est à Allah, nous Le louons, cherchons Son aide et demandons Son pardon. Nous cherchons refuge auprès de Lui contre les maux de nos âmes et les maux de nos actions. Quiconque Allah guide, personne ne peut l'égarer et quiconque Allah égare, il n'y personne pour le guider. Je témoigne qu'il n'y a aucune divinité digne d'adoration sauf Allah - Seul sans associé. Et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et messager.

« Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission. » [Sourate Al 'Imran : 102]

« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci sont épouse,et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement. » [Sourate An-Nisa : 1]

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite. » [Sourate Al-Ahzab : 70-71]

Certes, la meilleure parole est le Livre d'Allah et la meilleure guidée est la guidée de Muhammad (*Salallahu 'alayhi wa sallam*). Et les plus mauvaises choses sont celles nouvellement inventées, car toute chose nouvellement inventée est une innovation et toute innovation est un égarement et tout égarement est dans le Feu de l'enfer.

Le bon comportement (*al-akhlaq*) a été détruit au sein de beaucoup de familles sans s'en rendre compte, et sans répression religieuse, et cela à cause d'une propagande Arabe et surtout à cause d'une propagande mondiale entrée dans les foyers par l'intermédiaire de la télévision. Et étant donné la gravité de cette présence dans les maisons des musulmans, j'ai préparé cette modeste recherche afin de vous présenter 20 maux qu'engendre la télévision. Loin de ce qu'elle peut apporter de bien, et face à ce qu'elle apporte de

mal. Et il n'y a pas de doute -si Allah le veut- que toute personne sensée après avoir pris connaissance des 20 maux qu'elle engendre, répondra favorablement à cet appel (C'est-à-dire qu'il sera convaincu de l'interdiction de la télévision). Car le musulman doit suivre les commandements, et il n'a pas le choix, Allah dit : ***« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident »*** [Al-Ahzab : 36]

Peut être que parmi les 20 maux qu'engendre la télévision, tu ne te sentiras pas concerné par ces fléaux, mais il suffit d'un mal, il suffit qu'elle engendre chez toi un mal pour qu'il soit établit qu'elle est interdite. Je ne suis ni savant, ni étudiant en science pour dire où est le licite et l'illicite, j'ai simplement mis sur écrit les 20 maux qu'elle engendre religieusement parlant afin que les savants se penchent dessus. Et qu'ils voient ce qui doit être dit à ce sujet, et il est évident que tout musulman et musulmane constatera le fléau qu'est la télévision.

Le danger de la parabole est plus important encore que celui de la télévision, j'oriente ce conseil sous la forme d'une lettre d'un fils à son père : Conseil d'un fils à son père. Je demande à Allah la sincérité, et qu'Il fasse que ce travail soit utile aux musulmans, Il est celui qui entend et qui exauce, ce conseil est aussi en direction des responsables de foyers, et je demande à Allah de les guider, et qu'ils sachent qu'ils sont responsables devant Allah le jour du jugement dernier. Toute personne est berger de son troupeau, je demande à Allah qu'Il nous guide, ainsi que les responsables de foyers vers le bien et la lumière, qu'Il nous montre la vérité et nous permette de la suivre, et qu'Il nous montre le faux et nous permette de nous en écarter.

Les fléaux (déclarés comme tels par l'islam) qu'engendrent la télévision :

1 : Regarder les femmes, est interdit que le regard soit porté directement vers la femme ou son image. Allah dit : ***« Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font »*** [An-Nur : 30] S'il est interdit de regarder le visage d'une femme, que dire de ses cheveux, de sa poitrine, ou de son corps tout entier, comme si elle était un animal marchant sur la terre. Et souvent, après ce regard, la personne se mettra en quête de ce qu'Allah a interdit afin de trouver de quoi satisfaire ses envies les plus bestiales.

2 : Le regard des femmes vers les hommes, lorsque la femme regarde un homme, elle commet un péché car Allah dit : ***« Et dis aux croyantes de baisser leurs regards »*** [An-Nur : 31] Quand à celui qui dit qu'il ne regarde que le visage, il n'a pas de preuves, et de plus la caméra se déplace souvent sans prévenir, et même s'il ne voit que le visage comme il dit, cela n'est pas licite pour les deux sexes. Et où est la jalousie de l'homme lorsque sa famille regarde les hommes étrangers sans tourner le regard ?

3 : L'importation de mauvaises coutumes, surtout celles d'occident, et la ressemblance aux ennemis de l'islam que cela implique, le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) a dit : « *Celui qui ressemble à un peuple fait partie d'eux* » rapporté par Abû Dawud et Ahmad. Tu vois la femme imiter les représentantes de la débauche, et s'habiller comme elles, de manière non islamique. Et même dans les mariages, tu vois qu'ils savent rien, hormis le fait d'appliquer les coutumes néfastes importées, qu'ils ont vus dans des séries télévisées. Tu constates que l'homme se comporte avec sa famille comme ce qu'il a vu dans un film, de même le fils avec son père, et sa mère. Tu vois l'enfant lever la voix face à ses parents, et les appeler par leurs noms, ou alors par les termes Hadj ou Hadja. L'imitation néfaste va même jusqu'au mariage, pour lequel le garçon doit (nécessairement) aimer la fille qu'il va épouser avant le mariage. Regardez, ô gens doués de résolution comment nous avons hérité les coutumes extérieures, et comment elles entrent à l'intérieur de nos maisons, et cela devant nos yeux.

4 : La perte de temps dans ce qui n'apporte rien, alors que le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) dit : « *Deux bienfaits négligés par beaucoup de gens : la santé et le temps libre* » rapporté par Al-Bukhari.

5 : La perte de prières en les laissant sortir de leurs temps, car parfois, la personne ne veut pas rater son film, l'appel à la prière a lieu et lui ne répond pas et rate la prière, voir la laisse sortir de son temps pour ne pas rater son film. Et après la prière, il se lève pour prier, alors que son temps est passé. Alors qu'Allah dit : ***« Malheur donc, à ceux qui prient, tout en négligeant (et retardant) leur prière »*** [Al-Ma'un : 4-5] Dans un autre verset Allah dit : « ***La prière demeure, pour les croyants, une prescription,à des temps déterminés*** ». Et dans le cas où il se lève pour accomplir la prière, son cœur n'est pas là, et il est pressé de retourner voir son film, ce qui démolit sa concentration.

6 : Les enfants apprennent les mauvaises croyances, par l'intermédiaire des dessins animés. En plus de l'interdiction des représentations animales, des êtres vivants. Le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) nous met en garde contre cela : ***«*** *Les gens qui dessinent, seront châtiés le jour du jugement dernier, et il leur sera dit : faites vivre ce que vous avez créés* » rapporté par Al-Bukhari et Muslim. Tu constates qu'après avoir vu un dessin animé, l'enfant se met à imiter ce qu'il a vu. Et tu seras stupéfait quand tu verras des enfants imiter les chrétiens dans leur invocations, ou dans le port de la croix. En plus de l'interdiction des noms chrétiens, juifs, qu'ils se donnent, et tout ceci s'enracine dans les esprits des enfants, après tout cela, quel sera cet enfant élevé par les dessins animés ? Parents, craignez Allah, et occupez vos enfants dans l'apprentissage du Coran et de la Sunna. Vous êtes responsables d'eux, et il faudra rendre des comptes concernant cela le jour du jugement dernier. Allah dit : ***« Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne »*** [At-Tahrim : 6]

7 : L'écoute des chants ce qui est interdit par le Coran et la Sunna authentique, et les paroles des pieux prédécesseurs. Allah dit : ***« Et, parmi les hommes, il est [quelqu'un] qui, dénué de science, achète de plaisants discours pour égarer hors du chemin d'Allah et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront un châtiment avilissant »*** [Luqman : 6] Le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) a dit : « *Il y aura dans ma communauté des gens qui autoriseront l'adultère, la soie, l'alcool, et les instruments de musique* » rapporté par Al-Bukhari.

8 : La falsification de la vie du prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*), à travers les séries télévisées qui ajoutent ce qui n'en fait pas partie, ce qui n'est que mensonge sur l'envoyé (*salallahu 'alayhi wa salam*).(il parle des séries qui passent sur les chaînes arabes). Le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) a dit : « *Celui qui ment à mon sujet volontairement, qu'il prépare sa place en enfer* » unanimement reconnu authentique.

9 : La falsification de l'histoire des compagnons, toujours à travers les séries télévisées, dans lesquelles les compagnons sont des gens qui aiment le bas monde, draguent les femmes, boivent de l'alcool, etc.

10 : La propagation des innovations, car ceux qui s'occupent des médias ne reviennent pas aux savants. Le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) a dit : « **Toute innovation est égarement** » rapporté par Ahmad et d'autres. Il dit aussi (*salallahu 'alayhi wa salam*) : « *Celui qui ajoute à notre affaire ce qui n'en fait pas partie, cela sera rejeté*» Al-Bukhari et Muslim. Par exemple, nous constatons que des femmes s'habillent en noir lors du décès de leur mari ou d'un proche, d'où ont-elles pris cette innovation que font les juifs et les chrétiens ? Ou encore l'innovation de poser une couronne de fleurs sur la tombe ? Ou encore des formules de condoléances comme : « Le reste de ta vie », c'est-à-dire : profite du temps qu'il te reste. Et c'est ainsi qu'apparaît l'innovation et que disparaît la Sunna authentique, qu'Allah nous protège.

11 : L'importation d'informations authentiques et mensongères, qui servent l'intérêt de ceux qui dominent le monde. Ainsi celui qui regarde la télévision analysera mal, son jugement sera inexact. Le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) met en garde contre cela, lorsqu'il dit : « *Il suffit à l'homme pour être un menteur de répéter tout ce qu'il entend* » rapporté par Muslim. On peut donner comme exemple le fait que beaucoup croient que la démocratie, n'est autre que la consultation (*chura*) établie par l'islam. Ainsi que les votes pervers dans lesquels participent tout le monde, le savant ou le pervers dévergondé. Allah dit : « ***Traiterons-nous les soumis (à Allah) à la manière des criminels ?*** » [Al-Qalam : 35]

12 : Celui qui regarde la télévision ne cesse d'accumuler des péchés après sa mort, car il a fait hériter ses enfants sa désobéissance. Et le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) a dit : « *Celui qui instaure une mauvaise tradition en porte le péché et le péché de celui qui l'accomplit après lui, sans que cela n'enlève de leur péché* ».

13 : Eloigner les gens du rappel d'Allah. Après la prière du '*isha*, la personne perd son temps à regarder les programmes télévisés au lieu de rentrer et d'adorer Allah, et de se réveiller le dernier tiers de la nuit, alors qu'Allah le Tout Puissant descend le dernier tiers de la nuit dans le ciel du bas monde et dit : « ***Celui qui m'invoque, je l'exauce, celui qui me demande, Je lui donne, celui qui demande le pardon, Je lui pardonne*** » rapporté par Al-Bukhari et Muslim. Elle regarde la télévision jusqu'au milieu de la nuit, alors que le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) a interdit de dicuter après la prière du '*isha*. Que dire alors de celui qui passe sa nuit à commettre des péchés alors qu'Allah descend au premier ciel ?Ajoutons à cela, qu'il ratera la prière de l'aube en commun.

14 : L'insouciance de la femme, lors de l'absence de sa famille, à cause du travail ou d'un voyage.Elle regarde donc les chants, et tout ce qu'il y a à la télévision sans personne pour l'empêcher. C'est une réplique à ceux qui disent qu'ils interdisent à leur famille de regarder les films de débauche, mais qu'en est-il lorsqu'ils sont absents ? Je parle de celui qui a une ou deux chaîne, que dire de celui qui a la parabole qui propage toutes les immondices du monde ? Allah dit : « ***Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne*** » [At-Tahrim : 6]. On peut ajouter à cela que souvent des hommes passent leur temps devant la télévision, ainsi que leurs femmes, ce qui engendre des problèmes aux seins des couples.

15 : Le fait de plonger dans les péchés, au point de ne plus les ressentir, plus la personne commet de péchés, moins elle les ressent comme tel. Celui qui regarde les femmes, écoute les chants, la musique, ne ressent plus cela comme un péché !

16 : Se détourner du Coran et de la Sunna, la télévision commence le matin par le Coran et termine le soir par le Coran. Mais qui écoute cette lecture, on voit plutôt la personne baisser le son lorsqu'elle constate qu'il y a la lecture du Coran, et remonter le volume pour ce qu'elle préfère : les programmes télévisés, augmentant même très fortement le volume. De même lorsqu'elle entend les paroles du prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*). Cela confirme la parole du poète : « ***L'amour du Coran, et l'amour du chant ne peuvent point se côtoyer dans le coeur d'un serviteur*** » Ce détournement du Coran, n'a pour résultat que des conséquences fâcheuses. Allah dit : ***« Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement »*** [Ta-Ha : 124]

17 : Certaines personnes disent que s'ils ne mettent pas la télévision à la maison, alors leurs enfants iront la regarder chez les voisins ! Et elles disent qu'elles les protègent de la rue. Cet état de fait est engendré par le temps libre qu'ont ses enfants. Alors que si elles occupaient le temps libre de leurs

enfants par l'apprentissage du Coran, il n'y aurait pas ce problème du temps libre ! Ajoutons à cela, que la télévision est plus dangereuse que de jouer dans la rue, car beaucoup d'enfants des compagnons jouaient dans la rue, et les compagnons les saluaient.

18 : La propagation dans les cœurs de la crainte, de la peur de leurs ennemis, et cela à travers l'exposition de leurs armements. Comme la bombe atomique, si destructive, et l'exagération dans la puissance militaire des américains et des russes, ou d'autres nations non musulmanes. Le pauvre musulman en vient à se sentir faible tout en oubliant la puissance de la force Divine, et cela fait partie de leur stratégie, qu'Allah les détruise. Allah dit : ***« Ils ne respectent, à l'égard d'un croyant, ni parenté ni pacte conclu. Et ceux-là sont les transgresseurs »*** [At-Tawba : 10]. Allah dit : ***« Les redoutiez-vous ? C'est Allah qui est plus digne de votre crainte si vous êtes croyants »*** [At-Tawba : 13]

19 : L'apprentissage du vol, de la façon de boire de l'alcool, voir de le fabriquer, et cela à travers les films, qui montrent tout ceci, et qui vantent ces mauvaises actions.

20 : La parole du prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) : **«** *Trois personnes, Allah ne les regardera pas le jour du jugement dernier : celui qui désobéit à ses parents, la femme qui ressemble aux hommes, et celle qui accepte au sein de son foyer ce qui est détestable* » rapporté par Ahmad et An-Nasa'i. La version rapportée par An-Nassa'i est différente : « *Trois personnes, Allah leur interdira le paradis : L'ivrogne, celui qui désobéit aux parents, et la femme qui accepte au sein de son foyer ce qui est méprisable.* » Donc, comment pouvez-vous agréer qu'au sein de votre foyer se propage tous ces saletés, ces fléaux, voudriez-vous qu'Allah ne vous regarde pas le jour du jugement dernier ?

Source : sahab.net

Traduit par Abû-Safiya

Revu par les salafis de l'est